



# CAP EUROPE

## **RAPPROCHER L'EUROPE DES CITOYENS**

**La Région des Pays de la Loire a lancé CAP EUROPE**, un nouveau dispositif visant à renforcer son soutien auprès des acteurs locaux qui valorisent les enjeux et les actions de l'Europe sur le territoire ligérien.

**Objectif :** mieux s'approprier les opportunités offertes par l'Union européenne en les soutenant dans la mise en place de leurs projets européens et en les accompagnant dans leurs actions de communication sur les politiques européennes.

Une Europe + Utile  
pour une Région + Efficace



## CAP EUROPE, c'est quoi ?

### Le dispositif CAP EUROPE a pour rôle :

- d'encourager les Ligériens à participer à des projets de coopération transnationale,
- de soutenir des actions ou colloques d'information sur les politiques européennes ayant un impact utile sur le territoire,
- de contribuer au cofinancement d'un projet européen (type ERASMUS+, Europe pour les citoyens etc.).

## À qui s'adresse le dispositif CAP EUROPE ?

À toutes les collectivités territoriales et leurs groupements, aux établissements publics, aux établissements d'enseignement publics et privés, aux associations, aux centres de formation d'apprentis et aux entreprises respectant la réglementation « de minimis ».

### Conditions requises :

- Avoir son siège en Pays de la Loire
- Être dans une situation financière saine
- Être à jour de ses cotisations sociales et fiscales.

## Quels sont les projets éligibles au dispositif CAP EUROPE ?

### Les projets doivent permettre :

- de mieux s'approprier le fonctionnement des programmes européens (règles, éligibilité, procédures, thématiques...),
- de mettre en œuvre des actions en lien avec une thématique européenne et ayant un impact au niveau régional,
- d'explicitier les politiques européennes, de mettre en œuvre un projet qui n'aurait pas pu se réaliser sans le cofinancement régional.

### La priorité sera donnée aux projets qui :

- présenteront un impact régional fort (public large, actions touchant plusieurs territoires...),
- s'adresseront à des populations éloignées du fait européen,
- permettront la plus grande diffusion possible des résultats.

## Comment candidater ?

### Pour bénéficier du dispositif CAP EUROPE, c'est très simple, il suffit de :

1/ Télécharger un dossier de candidature sur : <http://www.europe.paysdelaloire.fr>

2/ Adresser un dossier de candidature par email et par courrier à la Région des Pays de la Loire, Direction des Politiques européennes [CapEurope@paysdelaloire.fr](mailto:CapEurope@paysdelaloire.fr)

3/ Les demandes seront instruites par les services régionaux et les dossiers sélectionnés par la Commission permanente de la Région des Pays de la Loire.

Si le dossier est sélectionné, la Région déterminera et attribuera une subvention régionale proratisée en fonction du budget global du projet (dans un maximum de 20%).

### Le versement de cette subvention s'effectuera en deux temps :

- 50 % du montant seront octroyés dès la notification de la subvention après le vote de la Commission permanente du Conseil régional ;
- 50 % du montant seront accordés sur présentation de justificatifs attestant de la bonne réalisation du projet.

### Contact et informations

Jean-Briec DEMEUSE  
[jean-briec.demeuse@paysdelaloire.fr](mailto:jean-briec.demeuse@paysdelaloire.fr)  
Tél. 02.28.20.61.61

[www.europe.paysdelaloire.fr](http://www.europe.paysdelaloire.fr)